

Fédération Sportive et Gymnique du Travail



*Comité Régional
Nord - Pas de Calais
20 Avenue St Roch
B.P. 10117
59302 Valenciennes Cedex
03.27.47.96.55
fsgt.formation.hdf@gmail.com*



DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION B.A.F.A.

Des animateurs,

Acteurs de leur formation



Avant-Propos



Qu'est-ce qu'un Animateur ?

Un animateur est un adulte responsable ayant des valeurs éducatives et des supports techniques qui lui permettent d'encadrer un groupe en menant des activités et en gérant la vie quotidienne en toute sécurité.

Quels sont les champs d'intervention de l'animateur ?

- ✓ *L'animateur est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.*
- ✓ *L'animateur est responsable de l'hygiène de vie et de la santé des enfants.*
- ✓ *L'animateur élabore des activités.*
- ✓ *L'animateur est un concepteur de projet d'animation.*
- ✓ *L'animateur est un gestionnaire.*
- ✓ *L'animateur est un référent dans le relationnel.*
- ✓ *L'animateur est un individu en formation.*
- ✓ *L'animateur est un citoyen.*



Missions

des Accueils Collectifs de Mineurs

En tant qu'Animateur, tu travailleras en ACM : quelles en sont les missions :

La mission des accueils de mineurs est de mener une action sociale, culturelle et éducative, accompagnant le temps libre de l'enfant.

Un des principaux objectifs est de contribuer à la socialisation de l'enfant par l'apprentissage de la vie de groupe, par la mise en pratique d'une citoyenneté active et par un positionnement réel en tant qu'acteur réel de ses loisirs.

Adapté chaque année, le projet éducatif des Accueils de Loisirs met en place des actions qui ont vocation à être complémentaires de celles proposées par l'école et la famille. Celles-ci cherchent également à répondre aux besoins et aux attentes de tous les enfants dans les domaines culturels et éducatifs. A côté des activités traditionnelles telles que les grands jeux, les activités manuelles, sportives et culturelles des animations à thèmes sont proposées (ex jeux olympiques droits de l'enfant, fêtes traditionnelles ou évènements locaux etc...)

Dans les formations F.S.G.T préparant au B.A.F.A, le projet éducatif ne s'arrête pas seulement aux activités sportives, activités inhérentes à cette fédération affinitaire de sport populaire. La vie collective et quotidienne du stage, les apports, provenant des projets d'animation, montés par les stagiaires en tutorat avec un formateur à compétences ciblées, l'émulation provoquée par la méthodologie des stages (nombreuses formes de groupes), les contenus des veillées à thèmes, les interventions extérieures, tout contribue à former des animateurs, des encadrants prêts à gérer des vacances, des temps libres en toute sécurité et en adéquation avec la réglementation en vigueur. Tout vise à former des jeunes responsables et garants de la sécurité des enfants fréquentant des A.C.M, capables de relayer l'école ou la famille.

Quelques conseils pratiques

Avant d'inscrire votre enfant dans un accueil collectif de mineurs, il vous est conseillé de vous renseigner auprès de l'organisateur sur les points suivants :

- contenu de son projet éducatif ;
- modalités d'organisation des activités ;
- informations sur les conditions de l'accueil ;
- composition de l'équipe d'animation ;
- modalités de transport et d'hébergement ;
- conditions de déclaration de l'accueil ;
- intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes si votre contrat ne le prévoit pas.

L'inscription de votre enfant à un accueil implique votre adhésion aux conditions d'organisation et aux intentions éducatives de l'organisme auquel vous confiez votre enfant.

Par ailleurs, vous aurez à fournir à l'organisateur des renseignements d'ordre médical.

Aides financières

Pour savoir si vous avez droit à une aide, vous pouvez vous renseigner auprès :

- de votre caisse d'allocations familiales ;
- du service social de votre mairie ;
- du conseil général de votre département ;
- de votre comité d'entreprise.

Pour en savoir plus www.jeunes.gouv.fr

* Lexique

- CIDJ : centre d'information et de documentation jeunesse
- DDCS : direction départementale de la cohésion sociale
- DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- DDPP : direction départementale de la protection des populations
- BAFA - BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et brevet d'aptitude aux fonctions de directeur



Photo : Hervé Hamon

Accueils collectifs de mineurs



Accueils de loisirs
Centres de loisirs
Centres aérés
Séjours de vacances
Centres de vacances
Colonies de vacances
Accueils de scoutisme

Maquette : Colette Vermet - BCOMM/06/2011

Photo : Jupiter

Mode d'emploi

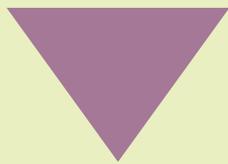
Qu'est-ce qu'un accueil collectif de mineurs ?

C'est la possibilité, pour votre enfant, de partir en séjour de vacances, en France ou à l'étranger, de bénéficier à proximité de votre domicile d'un accueil de loisirs, ou de participer à des activités de scoutisme.

Ces accueils sont généralement mieux connus sous les noms de : centres de vacances - colonies de vacances - centres de loisirs - centres aérés.

Un accueil collectif de mineurs a pour objectif :

- ▶ d'être un lieu éducatif de détente et de découverte complémentaire à la famille et à l'école ;
- ▶ de favoriser une expérience de vie collective et l'apprentissage de l'autonomie ;
- ▶ d'offrir l'occasion de pratiquer diverses activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques et techniques, ...).



Chiffres clés

Chaque année :

- 1 million de places ouvertes en séjours de vacances
- 3 millions de places ouvertes en accueils de loisirs
- Plus de 4 000 organisateurs d'accueils
- Plus de 51 000 BAFA/BAFD* délivrés par l'Etat

Qui organise ces accueils ?

Les organisateurs sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise. Ce sont également des sociétés commerciales ou des particuliers.

La plupart d'entre eux proposent des accueils depuis de nombreuses années.

Qui appeler pour trouver un organisateur ?

- ▶ votre mairie ;
- ▶ votre comité d'entreprise ;
- ▶ le réseau IJ (Information Jeunesse) : centre d'information et de documentation jeunesse, centre régional, bureau ou point information jeunesse (www.cidj.com).

Quelles sont les obligations des organisateurs ?

L'organisateur d'un accueil doit :

- ▶ produire un projet éducatif définissant ses intentions éducatives et veiller à sa réalisation ;
- ▶ garantir la sécurité des mineurs qui lui sont confiés (transport, hébergement, activités) ;
- ▶ s'assurer de la qualification de l'encadrement et de sa capacité à intervenir auprès de mineurs ;
- ▶ se déclarer auprès des services de la préfecture ;
- ▶ souscrire un contrat d'assurance.

Qui contrôle ces accueils ?

Le ministère chargé de la jeunesse élabore la réglementation de la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.

Au niveau départemental, le contrôle des accueils est effectué par les services de l'Etat :

- ▶ les DDCS et DDCSPP* s'assurent du respect de la réglementation, conseillent les organisateurs, évaluent et contrôlent les accueils ;
- ▶ d'autres services de l'Etat sont amenés à intervenir selon leurs domaines de compétences (sécurité alimentaire, hébergement, sécurité incendie, ...) ;
- ▶ En cas de problème :
 - les services de l'Etat peuvent intervenir et, si nécessaire, interdire ou interrompre un accueil, fermer un hébergement ou interdire à une personne d'exercer ;
 - des poursuites pénales peuvent également être engagées.

A qui s'adresser :

■ en cas d'inquiétude ou de doute sur la sécurité de votre enfant durant le séjour ou l'accueil ?

Contactez en priorité le directeur ou l'organisateur. Si votre appréhension persiste, prenez contact avec la DDCS ou DDCSPP* (www.jeunes.gouv.fr).

■ en cas de litige ou de non respect du contrat ?

Si aucun accord amiable n'est possible avec l'organisateur, contactez la DDPP* en charge de la consommation et de la répression des fraudes.



Les Grands Axes F.S.G.T.

Petit voyage dans la FSGT

En ce début de XXIème siècle, certains militants s'interrogent : la FSGT a-t-elle encore une raison d'exister ? D'autres évoquent leurs difficultés à expliquer ce qu'est la FSGT aujourd'hui, quelle est sa raison d'être, en quoi est-elle différente des autres fédérations sportives. Les réponses sont pourtant à notre portée, tout autour de nous. Écoutons. Observons.

ÉCOUTONS CES FEMMES ... Grâce à une coopération entre une association locale FSGT et une association qui propose aux femmes immigrées des cours d'alphabétisation et du soutien juridique, elles sont une vingtaine à pratiquer de la gymnastique d'entretien. Six mois après, elles ont le sentiment, grâce à cette activité physique, de prendre confiance en elles, elles prennent la parole plus aisément. Pour certaines cela se traduit même par moins de crainte de prendre les transports en commun seules.

REGARDONS LE FOOT A 7 AUTO ARBITRE ... Des équipes de copains, de quartiers et de petites entreprises artisanales, de cadres d'entreprises s'y côtoient. Le foot à 7 auto arbitré se pratique avec des règles qui favorisent le plaisir du jeu et la responsabilité des joueurs. Quand on fait faute, il faut la reconnaître si on veut continuer de jouer. Résultat : brassage social, écoute, réduction de la violence et des conflits.

DIALOGUONS AVEC CES JEUNES ... Dans un autre contexte ils seraient qualifiés de racaille ou de sauvages. Dans cette association sportive FSGT, on leur a fait confiance très jeunes ; ils sont devenus co animateurs d'une équipe de foot benjamins. Ils ont appris sur le tas à gérer un groupe, à observer le jeu, à proposer des entraînements adaptés et une gestion des matches favorisant la participation de tous (pas seulement des meilleurs). Ils ont participé à des formations internes aux clubs et dans la fédération pour confronter leur expérience aux connaissances. Des formations non diplômantes, non monnayables, ... mais qui n'ont pas de prix !

Trois exemples qui illustrent le projet de la FSGT :

- aller vers la population qui ne vient pas spontanément dans les structures sportives
- transformer les contenus des activités sportives pour les rendre toujours plus ouvertes à tous
- développer une vie associative qui cherche à responsabiliser chaque pratiquant et réduire les inégalités sociales

Militer pour la vie associative sportive : rien de plus urgent



UNE ASSOCIATION POUR ETRE ACTEUR DE SA VIE SPORTIVE

La société conduit chacun à être de plus en plus consommateur. La FSGT s'applique à développer les principes de responsabilité et d'émancipation, en particulier dans les milieux populaires. Cela se traduit par la sollicitation des adhérents (et des parents) pour qu'ils participent à l'organisation de leur pratique, au contenu des séances, à la résolution des problèmes matériels, à la vie du groupe. Il s'agit de faire confiance, proposer de vraies responsabilités, se former sur le tas, évaluer et accompagner la progression des compétences de chacun.

Mustapha, 14 ans, section foot FSGT à l'ES Vitry (94) raconte sa première expérience d'animateur : « lors d'un match où l'entraîneur n'était pas là, j'ai proposé à l'équipe de coacher, tout le monde a été d'accord. C'était bien ! Depuis, je participe à l'animation des entraînements et j'aide le coach. ».

LE SPORT ASSOCIATIF A L'ENTREPRISE : PAS DE SPORT SANS DROITS SOCIAUX

Précarité, flexibilité, individualisation du temps de travail, chômage, société de consommation, privatisations, ont considérablement affaibli la vie associative sportive dans le monde du travail ces 20 dernières années. La FSGT et ses clubs ont subi cette érosion de pratiquants. Les activités sportives ne sont pas fortement perçues, dans l'entreprise, comme un enjeu de lutte. Avec ses 1200 clubs d'entreprise, la FSGT se veut être un milieu stimulant pour dynamiser la vie sportive associative sur le lieu du travail, organiser des pratiques permettant à chacun de rester physiquement actif, contribuer à reconstruire du lien et du sens dans l'action collective, et dans la conquête des droits sociaux.



AUJOUR’HUI La FSGT milite pour préserver un espace pour les pratiques associatives et contre la domination marchande dans toutes les sphères de la société :

- Vie associative, encadrement bénévole de qualité ;
- Accessibilité des pratiques sportives aux plus démunis ;
- Participation aux mouvements sociaux pour la défense des services publics, contre la précarité dans le travail.

« Si mon boulot me laissait plus de temps, j’aimerais m’y investir et rendre à d’autres ce que le club et la FSGT m’ont apporté. Aujourd’hui, il faut d’abord garantir son gagne pain. J’ai 33 ans et j’ai déjà exercé 3 métiers complètement différents. Aujourd’hui les critères de rentabilité et la précarité des salariés se fait de plus en plus sentir. Comment s’investir dans la vie associative dans ces conditions ? » Jean-Philippe, adhérent du ski club Vicquois (65)

L'innovation dans les pratiques, clé de voute du projet FSGT

La FSGT ne se contente pas d'organiser des pratiques sportives.

Elle transforme les règlements sportifs (organisation des compétitions, des classements), elle transforme les règles du jeu (nombre de joueurs, auto arbitrage, etc.), elle change la formation de ses pratiquants, animateurs et dirigeants, ... pour

- préserver ou retrouver le plaisir du jeu pour chacun,
- redonner à la rencontre sportive tout le charme du défi amical, "à la mesure des forces en présence"
- assurer l'égalité des chances au départ, dédramatiser la victoire ou la défaite,
- favoriser une approche omnisport des pratiques (face à l'approche traditionnelle unisport des Fédérations qui favorisent la pratique sélective et le caractère techniciste de chaque spécialité) ;
- rendre immédiatement accessibles à tous les différentes activités physiques et sportives (offres diversifiées "d'entrée" dans l'activité afin de permettre à chacun de réussir tout de suite, à son propre niveau)

DES COMPETITIONS SANS ELIMINATION

Par exemple, en tennis de table, pétanque, badminton, basket-ball, volley-ball et dans de nombreuses disciplines, les formules de championnats favorisent la pratique de tous. Quel que soit la phase où le participant gagne ou perd, il rejoue, avec le moins d'attente possible. Ce type de compétition évite d'éliminer, permet à tout le monde de jouer le même nombre de rencontres et favorise l'auto-arbitrage. Ainsi la FSGT accorde une grande souplesse aux clubs dans la gestion de leurs activités (horaires et jours de matches en semaine négociées entre clubs, mixité possible décidées par les équipes, simplification des feuilles de matches, choix des épreuves, etc.).

DES COMPETITIONS DE FOOTBALL SANS ARBITRE

C'est possible à 7 joueurs, sur demi terrain, sans hors jeu, sans tacle, avec remplacements "tournants" (un joueur qui sort peut entrer à nouveau) ... pour jouer sur les comportements et pas seulement sur la technique. Jouer sans arbitre, c'est développer la part d'honnêteté qui est en nous. Jouer à 7 c'est pratiquer un football en mouvement, c'est mieux progresser en jouant, se faire plaisir dans la compétition. Un football qu'il conviendra d'appeler dans l'avenir "BALLE AU PIED A 7 AUTOARBITRE" ANNEE

ENFANCE, PETITE ENFANCE, FAMILLE : QUAND COMPETITION RIME AVEC EDUCATION

- Mettre le sport au service de tous les enfants et non les enfants au service du sport.
- Permettre à tous les enfants d'entrer dans l'activité sportive, d'y rester, d'y progresser à son rythme, par le jeu et la confrontation à l'autre.
- Mettre en adéquation les possibilités de chacun avec la culture et la technique sportive.
- L'animateur, parfois parent, accompagne l'enfant dans ses progrès ; l'invite à imiter, obéir, mais aussi à questionner, refuser, proposer ses propres réponses ...

SENIORS : LA RETRAITE SERA PHYSIQUEMENT ACTIVE

SANTE, EVALUATION DE SA CONDITION PHYSIQUE ET VIE ASSOCIATIVE Petite histoire : A l'âge de la retraite, Roland rencontre de graves ennuis de santé. Avec persévérance, il va s'atteler à recouvrir la forme, au sein du club de l'USMA—St Ouen (93) par une pratique progressive, mesurée, adaptée, de la marche, de la course à pied, d'exercices de musculation. Aujourd'hui à 75 ans, Roland a une VO2 Max de 47, qui correspond à l'indice moyen d'un sédentaire de 50 ans.

L'allongement de la vie, les modes de vie sédentarisés, les besoins de relations sociales, conduisent toujours plus à prendre en compte les besoins d'activités physiques et sociales des Seniors ; au sein de la FSGT des clubs s'organisent pour organiser de la multi activités (randonnée, gym d'entretien, sports de raquettes, sports collectifs, activités aquatiques, des tests d'évaluation de la condition physique pour proposer des programme d'activité adaptés, et des activités sociales diverses (sorties culturelles, jeux, etc.)



PROJET EDUCATIF

Comité Régional Nord-Pas de Calais



Les BAFA F.S.G.T. se situent au carrefour du sport et de l'éducation populaire. Le projet historique de la FSGT d'un « sport éducatif de masse », contribuant à la santé et à la « formation du citoyen », trouve un terrain d'application privilégié dans les ACCEM, où la pratique des activités physiques peut constituer un moyen privilégié de socialisation et d'épanouissement des enfants et des jeunes, notamment de ceux qui sont en difficultés dans leur milieu familial ou à l'école.

A la condition toutefois que soit mise en œuvre une certaine conception du sport et de l'animation, valorisant le jeu et la dévolution de responsabilités. A l'opposé d'une vision sélective et « techniciste » du sport, la FSGT cherche à promouvoir une conception ludique et récréative de la pratique sportive et des activités physiques. Elle s'appuie pour cela sur une approche ouverte de la culture sportive, prenant en compte l'évolution des jeux aux sports modernes. Cette approche permet d'envisager l'adaptation des règles et des techniques aux possibilités des enfants.

L'animateur apprendra à mettre rapidement les enfants en activité, il sera attentif à la participation et à la réussite de tous les enfants ; il leur confiera progressivement certaines responsabilités (matériel, arbitrage)

Cette conception est au cœur des compétences que nous souhaitons voir développer par les stagiaires BAFA. La démarche de formation privilégiera la « réflexion sur les pratiques », l'« appropriation active des connaissances » et l'apprentissage de l'observation. C'est à travers ces allers retours entre théorie et pratique que se forgeront progressivement les compétences.

Par ailleurs, l'évaluation de la formation constitue le meilleur moyen d'associer les stagiaires à leur propre formation. Elle permettra notamment d'apprécier le départ l'écart entre les capacités des formés et celles visées par la formation.

Quelques exemples pour illustrer ces propos théoriques. Le jeu de « la balle au capitaine » illustre assez bien ce qu'est un « jeu sportif » et le bénéfice qu'on peut en tirer en matière d'animation. On peut en effet jouer sur différentes variables (dimensions du terrain, règles de jeu etc.) pour adapter le jeu aux enfants et le faire évoluer, y compris vers des formes sportives.

L'observation des jeux pourra se faire dans un premier temps de manière « sauvage », selon les perceptions spontanées des stagiaires, puis s'organiser progressivement autour de questions : tous les enfants ont-ils participé ? Qui est resté à l'écart et pourquoi ?

Telle est le sens de la contribution originale que la FSGT peut apporter à l'action éducative en ACCEM. Notre projet éducatif s'enrichit en retour de l'expérience des organisations qui interviennent de manière permanente dans ce domaine, notamment en matière de rythme de vie des enfants et des adolescents, de vie collective, de responsabilités éducatives et de réglementation etc.

C'est la raison pour laquelle, tout en souhaitant pouvoir intervenir dans le champ de l'éducation populaire, nous voulons en même temps développer des partenariats avec d'autres organisations afin de mettre en commun nos compétences et de faire encore mieux œuvre utile.

Vous souhaitez vous engager dans une formation qui permet d'obtenir le BAFA et d'exercer les fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs.

Vous trouverez dans ce document les informations utiles pour que votre parcours de formation se déroule dans les meilleures conditions.

Grace au site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd vous pouvez en ligne :

- ▶ vous inscrire à la formation ;
- ▶ effectuer les démarches administratives liées à votre cursus (inscription, demande de dérogation, prorogation...);
- ▶ suivre l'évolution de votre cursus, consulter et éditer les pièces contenues dans votre livret de formation ;
- ▶ consultez l'ensemble des informations utiles à la réussite de votre formation.

En vous inscrivant sur ce site, vous disposez d'un compte personnel que vous pouvez consulter à tout moment grâce à un identifiant et un mot de passe.

● QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur** est un diplôme qui permet « d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs ».

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances. Ils s'articulent autour du projet éducatif de l'organisateur et d'un projet pédagogique élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Vous devez impérativement avoir **17 ans révolus** au premier jour de votre première session de formation (formation générale).

● COMMENT VOUS INSCRIRE EN FORMATION ?

- ▶ Connectez-vous sur le site internet **www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd**;
- ▶ Choisissez votre région de résidence en cliquant sur la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil propre à votre région ;
- ▶ Cliquez sur le lien « s'inscrire sur ce site » ;
- ▶ Sélectionnez le bouton « BAFA » ;
- ▶ Renseignez le formulaire de préinscription ;
- ▶ Confirmez votre préinscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique ;
- ▶ Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription ;
- ▶ Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous sera utile tout au long de votre formation.

Important :

► **Si vous êtes en cours de formation et que vous avez déjà obtenu validation de votre session de formation générale :**

Vous devez transmettre vos certificats originaux de session ou de stage(s) pratique(s) à la direction départementale chargée de la jeunesse et des sports de votre lieu de résidence. Il vous est conseillé d'en garder une copie.

► **Si vous résidez à l'étranger :**

Le service jeunesse et sports de rattachement chargé de suivi administratif de votre dossier sera la direction départementale du chef lieu de région que vous aurez choisi en cliquant sur la carte de France du portail national www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.

● **QUEL SERA VOTRE PARCOURS DE FORMATION ?**

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions théoriques et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans **l'ordre suivant** :

1. Une session de formation générale, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
2. Un stage pratique, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
3. Une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

► **Une session de formation générale**

Votre inscription à cette première session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix. La liste des organismes habilités est disponible auprès de votre direction départementale chargée de la jeunesse et des sports ou sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Préalablement à votre inscription, l'organisme de formation doit vous informer sur son projet éducatif, sur la mission éducative des accueils collectifs de mineurs et sur le cursus de formation préparant au BAFA.

La validation de cette première session permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.

► **Un stage pratique**

Le stage pratique se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme.

Pour pouvoir effectuer votre stage pratique, vous ne devez ni être frappé d'une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou délit, ni faire l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer auprès des mineurs.

Ce stage peut être rémunéré. Il peut se dérouler dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif, d'un contrat de travail, comme bénévole ou volontaire.

► **Une session d'approfondissement ou de qualification**

Vous avez le choix entre deux types de sessions :

- **une session d'approfondissement** qui vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur ;
- **une session de qualification** qui vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé (au 1er avril 2009, seules existent les qualifications voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes et surveillance des baignades). Avec cette qualification l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer cette activité dans un accueil collectif de mineurs.

Vous choisissez l'organisme de formation habilité auprès duquel vous vous inscrivez directement (liste disponible auprès de votre direction départementale chargée de la jeunesse et des sports ou sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).

● COMMENT OBTENIR VOTRE BAFA ?

En fin de formation, vous devez impérativement transmettre à la DDCS/DDCSPP du lieu de votre résidence, la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité, par internet en sélectionnant l'onglet cursus sur votre espace personnel sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou par courrier.

- ▶ Si toutes les étapes de votre cursus sont validées favorablement votre dossier est présenté automatiquement au prochain jury.
- ▶ Si une étape n'est pas validée « favorablement » vous pouvez la refaire.
A l'issue de celle-ci vous devez obligatoirement demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.
- ▶ Si une ou plusieurs des étapes n'est pas validée « favorablement » et que vous ne souhaitez pas la ou les refaire, pour demander la présentation en jury de votre dossier, cliquez sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel internet.

● COMMENT OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE POUR VOTRE FORMATION ?

Afin de faciliter et démocratiser l'accès aux formations préparant au BAFA, une aide financière est prévue par l'Etat. Pour plus d'informations sur les modalités d'obtention de la bourse, veuillez contacter votre direction départementale ou régionale chargée de la jeunesse et des sports.

D'autres organismes sont susceptibles de verser des aides financières sous conditions (caisse d'allocations familiales, conseil général, comité d'entreprise, employeurs, Pôle Emploi...).

